

A Montreuil le 22 octobre 2021.

Accord dérogatoire de participation : La CGT DS Smith Nord-Est signera !



Après avoir échangé avec l'ensemble des élu.es **CGT** DS Smith Nord-Est, notre organisation syndicale a décidé de ratifier l'accord dérogatoire de participation. Même si la volonté de la **CGT** DS Smith Nord-Est était de retrouver les niveaux de participation d'avant 2010 d'une moyenne de 800€ annuel, notre organisation n'a pas voulu prendre le risque de ne rien obtenir si la formule dérogatoire permet de dégager de la participation et ainsi trahir les salarié.es qui se sont mobilisé.es le 14 juin dernier pour ça.

La **CGT** DS Smith Nord-Est suivra de très près cet accord afin de s'assurer qu'il apporte bien les 350€ brut promis par la direction DS Smith France si possible dès 2022. En tout état de cause, si cet accord dérogatoire n'était pas signé, les chances d'avoir de la participation étaient réduites à néant !

La **CGT** DS Smith Nord-Est reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

La CGT DS Smith Nord-Est

